



**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire
n° 7533 du 31 janvier 2023 de Monsieur le Député André Bauler.**

Question 1 : Les terrains en question ont-ils finalement pu être acquis entretemps par l'État ?

Question 2 : Dans l'affirmative, combien de propriétaires différents ont été concernés et quel est le coût d'acquisition total de ces terrains ? Quel est le prix d'achat par are ?

Question 3 : Monsieur le Ministre peut-il informer sur la date probable du début des travaux de construction ?

Au vu de l'avancement de l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction du projet, les études relatives au projet du Nordstad-Lycée viennent de reprendre.

Le reclassement du terrain, qui est en procédure, devrait permettre d'introduire la demande d'autorisation de bâtir en fin d'année ; les travaux ne pouvant être mis en soumission qu'après réception des autorisations, le démarrage de ceux-ci est actuellement estimé à la mi-2025.

Luxembourg, le 27 février 2023

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch